



La perspective des Manufacturiers et Exportateurs du Québec sur le projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives

Présenté dans le cadre des consultations particulières à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale du Québec

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ)

12 septembre 2024

SOMMAIRE EXÉCUTIF

CONTEXTE

Le 6 juin 2024, le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, M. Pierre Fitzgibbon, a déposé le projet de loi n° 69, *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*.

Avec ce projet de loi, le gouvernement cherche à améliorer la prévisibilité et la transparence dans la production et l'utilisation de l'électricité au Québec, tout en contribuant à la transition énergétique. Il vise entre autres à :

- Mettre en place un plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE);
- Assouplir le processus d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec;
- Offrir plus de flexibilité, d'agilité et d'efficacité aux distributeurs de gaz naturel pour leur permettre d'innover et de migrer vers des solutions décarbonées;
- Modifier le processus de fixation des tarifs afin d'offrir plus de prévisibilité et de flexibilité à Hydro-Québec;
- Ouvrir la possibilité aux producteurs d'énergie renouvelable de vendre leur électricité, sous réserve de l'approbation du gouvernement, à un consommateur unique, situé sur un terrain adjacent à leur site de production;
- Inclure le développement économique dans les objectifs d'Hydro-Québec;
- Revoir la mission de la Régie de l'Énergie pour une meilleure adéquation avec le contexte de la transition énergétique et les grandes politiques gouvernementales.

Soulignons que ces changements souhaités par le gouvernement s'inscrivent dans le contexte où Hydro-Québec estime avoir un besoin additionnel d'électricité propre, qui pourrait atteindre de 150 à 200 TWh d'ici 2050, pour répondre aux besoins liés à la transition énergétique et à la décarbonation de l'économie.

Pour le secteur manufacturier, il y a deux grandes priorités dans le cadre de ce projet de loi. D'une part, de permettre aux manufacturiers québécois déjà établis au Québec d'avoir accès à l'énergie renouvelable dont ils ont besoin pour décarboner leurs opérations. Et, d'autre part, d'assurer des tarifs compétitifs afin de maintenir la compétitivité du secteur.

Le présent mémoire vise donc à présenter les observations et recommandations de Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) dans le cadre de l'étude du projet de loi. MEQ compte les 5 recommandations suivantes :

1. Maintenir des tarifs qui visent à assurer la compétitivité de manufacturiers

- 1.1 Cesser l'interfinancement
- 1.2 Assurer un contrôle des coûts chez Hydro-Québec
- 1.3 Ne pas indexer le volet du Tarif L lié au bloc patrimonial
- 1.4 Assurer une prévisibilité des tarifs sur 5 ans

2. Favoriser l'accès aux blocs d'électricité aux entreprises déjà établies au Québec

- 2.1 S'assurer que les données sur les blocs disponibles soient disponibles via une carte interactive
- 2.2 Favoriser les entreprises déjà implantées au Québec
- 2.3 Préciser les balises pour l'octroi des blocs

3. Accélérer et faciliter l'autoproduction

- 3.1 Mettre en place des mesures fiscales pour accélérer l'autoproduction
- 3.2 S'assurer que la notion de site adjacent encourage le déploiement de PPA
- 3.3 Faciliter le déploiement de projet type V2G**

4. S'assurer de l'efficacité d'Hydro-Québec pour répondre aux objectifs de développement économique

- 4.1 Rendre les coûts d'achat d'électricité d'Hydro-Québec publics
- 4.2 Remettre en place des exigences de contenu local dans les contrats d'Hydro-Québec

5. S'assurer que la Planification intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) réponde réellement aux objectifs poursuivis

- 5.1 Soutenir l'ensemble des filières énergétiques qui permettront d'atteindre la carboneutralité
- 5.2 Consulter tous les ministères concernés dans le cadre de l'élaboration du PGIRE
- 5.3 Consulter les distributeurs gaziers et pétroliers dans le cadre de l'élaboration du PGIRE
- 5.4 Organiser une consultation spécifique au secteur manufacturier

MEQ : QUI SOMMES-NOUS?

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) est une association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux. MEQ est une division de Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC), la plus importante association commerciale et industrielle au pays, fondée en 1871. MEQ représente 1 100 manufacturiers à travers le Québec.

Le secteur manufacturier est l'un des piliers économiques du Québec. Le secteur manufacturier québécois emploie plus de 503 600 personnes et représente 12,8 % du PIB ainsi que 85,1 % des exportations. Il a généré des ventes globales de près de 214,8 milliards de dollars en 2023.

Le secteur manufacturier est stratégique pour l'économie et pour les finances publiques du Québec, principalement dans un contexte d'incertitude économique. En effet, les entreprises manufacturières ont un rôle majeur à jouer afin d'assurer le développement économique régional, mais elles sont également un moteur de l'économie au niveau national.

L'ACCÈS À L'ÉNERGIE : UN DÉFI DE TAILLE POUR LES MANUFACTURIERS

Les entreprises manufacturières font face à différents défis dans le contexte économique actuel, dont celui de leur croissance, de leur compétitivité, de leur automatisation et de leur modernisation. Un élément central s'inscrit au cœur de la réussite de ces défis : un approvisionnement énergétique soutenu et en adéquation avec la volonté de développement économique du Québec.

En effet, selon un récent sondage par MEQ en collaboration avec l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE), démontre que 35 % des entreprises québécoises sondées issues des secteurs manufacturier et industriel n'ont pas accès à de l'énergie en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins actuels, impactant ainsi leur compétitivité à l'échelle nationale et internationale. Parmi les entreprises qui manquent d'énergie, 73 % admettent devoir retarder des projets de développement ou des investissements déjà prévus.

Une des grandes inquiétudes des répondants en matière d'énergie a trait à l'éventualité d'une hausse de tarifs. Rappelons que le tarif industriel moyenne puissance et commercial a grimpé d'environ 12 % au cours des deux dernières années, et que le tarif industriel grande puissance a subi une hausse d'environ 8 % au cours de la même période. Près de quatre entreprises sur 10 (37 %) estiment que la hausse des tarifs industriels d'Hydro-Québec aura un impact important sur leur compétitivité. Chez les grandes entreprises (500 employés et plus), cette proportion est de 52%.

L'autoproduction émerge comme une solution potentielle pour les entreprises manufacturières et industrielles sondées. En effet, 82 % d'entre elles sont favorables à cette option pour combler

leurs besoins énergétiques, notamment en raison de la résilience de l'autoproduction face aux possibles interruptions de service. Cette solution comporte toutefois certains défis dus à une complexité de mise en place, et aux coûts d'exploitation et de maintenance. Ainsi, le tiers des entreprises envisagent l'autoproduction pour combler leurs propres besoins. Cette proportion augmente à 50 % chez les entreprises de 500 employés et plus.

Les secteurs manufacturier et industriel évaluent aussi l'autoproduction sous l'angle des programmes d'achat d'électricité entre deux entreprises (PPA). Ainsi, 41 % des entreprises sondées croient probable ou tout à fait probable l'achat d'énergie produite par une autre entreprise et 26 % pourraient considérer vendre de l'énergie qu'elles produiraient. Ces données démontrent l'intérêt du secteur manufacturier pour l'autoproduction, qui apparaît comme un des outils permettant de répondre au défi énergétique, et démontrent aussi la pertinence d'un encadrement gouvernemental en ce sens.

Nous souhaitons que nos entreprises puissent continuer à prendre de l'expansion et à faire vivre nos régions, tout en se décarbonant. Il ne faudrait donc pas qu'elles absorbent seules tout le fardeau de la production supplémentaire qui est rendue nécessaire, oui par les besoins industriels, mais aussi par l'augmentation des besoins résidentiels et commerciaux, ainsi que la demande liée à l'électrification des transports. Or, le gouvernement semble mettre toute la pression de l'augmentation tarifaire sur les clients industriels. En gelant les tarifs résidentiels et en dégelant la partie du tarif L provenant du bloc patrimonial, le gouvernement ne fera qu'augmenter les enjeux liés à l'interfinancement.

Dans un contexte où les tarifs sont appelés à augmenter, nous nous questionnons sur la façon dont notre tissu économique traversera ces changements. Les coûts d'électricité varient beaucoup d'une entreprise à l'autre, pouvant aller de 20 à 80% de leurs dépenses.

Le contrôle des coûts de développement du réseau, la prévisibilité des tarifs et le soutien aux entreprises seront donc des éléments cruciaux pour la mise en œuvre de cette transformation.

MÉMOIRE

Les entreprises manufacturières sont au cœur du dynamisme de l'économie du Québec. MEQ croit qu'il est primordial de continuer d'utiliser l'énergie renouvelable pour créer de la richesse collective et pour réaliser les objectifs de lutte aux changements climatiques. Il faut le faire tout en répondant de façon adéquate aux défis d'approvisionnement auxquels fait face le Québec, à la fois en augmentant la production et en ayant une consommation plus responsable.

RECOMMANDATIONS

1. Maintenir des tarifs qui visent à assurer la compétitivité de manufacturiers

1.1 Cesser l'interfinancement

Une grande inquiétude exprimée en matière d'énergie a trait à l'éventualité d'une hausse de tarifs. Rappelons que le tarif industriel moyenne puissance et commercial a grimpé d'environ 12 % au cours des deux dernières années, et que le tarif industriel grande puissance a subi une hausse d'environ 8 % au cours de la même période.

Toujours selon le sondage mené par MEQ en collaboration avec l'AQCIE, près de quatre entreprises sur 10 (37 %) estiment que la hausse des tarifs industriels d'Hydro-Québec aura un impact important sur leur compétitivité. Chez les grandes entreprises (500 employés et plus), cette proportion est de 52%.

Le secteur manufacturier est prêt à faire sa part dans la transition. Cependant, il ne faut pas que l'ensemble du fardeau soit sur les épaules d'une seule catégorie de consommateurs d'électricité.

Les modifications législatives proposées, si elles sont adoptées, exacerberont les problématiques liées à l'interfinancement.

MEQ est consciente qu'une augmentation des tarifs est inévitable, mais celle-ci ne doit pas être imputée seulement au secteur industriel. Cela n'est pas cohérent face aux autres secteurs, mais surtout, pourrait avoir un impact important sur l'économie québécoise, particulièrement de certaines régions.

1.2 Assurer un contrôle des coûts chez Hydro-Québec

Pendant que le secteur résidentiel verra son augmentation plafonnée, les tarifs des entreprises seront liés aux coûts de services d'Hydro-Québec, lesquels augmenteront en fonction besoins

d'entretien du réseau et de développement, mais sans garantie de transparence d'Hydro-Québec sur ses contrats.

Il faudra donc un bon contrôle des coûts de services pour éviter une augmentation des tarifs qui mettrait en jeu la compétitivité des entreprises manufacturières. Au-delà du processus prévu à la Régie de l'énergie, Hydro-Québec devrait avoir une obligation de transparence et de reddition de compte envers la population quant à ses coûts.

1.3 Ne pas indexer le volet du Tarif L lié au bloc patrimonial

Le volet du Tarif L lié au bloc patrimonial sera indexé, alors qu'historiquement, il a été convenu, lors de sa mise en place qu'il serait gelé.

Rappelons que le bloc patrimonial a été créé dans un objectif de favoriser le développement économique en offrant un avantage financier sur les tarifs des entreprises afin de les attirer ou les garder au Québec, et ainsi, augmenter les dividendes versés par Hydro-Québec au gouvernement.

Il a donc permis à notre industrie manufacturière de se développer, tout en soutenant la création d'emploi et assurant la vitalité des régions. En brisant ce consensus social, le gouvernement va mettre une pression supplémentaire sur les tarifs d'électricité des industriels. Plus on impacte leur compétitivité, plus on fragilise le secteur et moins il seront en mesure de contribuer à la croissance économique du Québec.

1.4 Assurer une prévisibilité des tarifs sur 5 ans

De plus, la prévisibilité sera importante, particulièrement dans ce contexte. Il est prévu dans le projet de loi de fixer les tarifs pour une période de 3 ans à partir de 2025. MEQ souhaite que les entreprises aient plus de prévisibilité. Ainsi, les tarifs devraient être établis pour une période de 5 ans.

Par ailleurs, le projet de loi 69 introduit la possibilité de vendre à un prix moindre le gaz naturel renouvelable à certains segments de clientèles (art. 52.5 al. 3). L'objectif est de permettre aux distributeurs de mettre en place des offres commerciales plus intéressantes, ce qui pourrait avoir un impact important pour le secteur manufacturier. Le projet de loi prévoit aussi la possibilité d'utiliser les revenus provenant de la participation du distributeur à un marché d'échange d'instruments établis pour favoriser la réduction des GES, pour diminuer les coûts pour la clientèle (art. 52.5 al. 2). Ces deux éléments contribueront à diminuer le prix du GNR et rendront possiblement plus intéressante cette option de décarbonation pour plusieurs entreprises manufacturières, tout en contribuant à la décarbonation du réseau d'Énergir.

2. Favoriser l'accès aux blocs d'électricité aux entreprises déjà établies au Québec

L'accès aux blocs d'électricité demeure un des principaux enjeux des manufacturiers. Des entreprises qui souhaitent faire des investissements pour décarboner leurs opérations, réaliser des agrandissements ou encore pour changer des technologies, ne peuvent actuellement le faire faute d'accès à des blocs.

D'ailleurs, selon un sondage que nous avons effectué en collaboration avec l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE), 35 % des entreprises québécoises sondées issues des secteurs manufacturier et industriel n'ont pas accès à de l'énergie en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins actuels, impactant ainsi leur compétitivité à l'échelle nationale et internationale. Parmi les entreprises qui manquent d'énergie, 73 % admettent devoir retarder des projets de développement ou des investissements déjà prévus.

MEQ comprend que les capacités actuelles ne permettent pas de répondre à toutes les demandes. Cependant, les manufacturiers ont besoin de plus de transparence en lien avec le processus d'octroi des blocs. MEQ salue la volonté du gouvernement de rendre publiques les capacités disponibles sur les lignes de transport : cela donnera certainement un coup de main en termes de planification, mais cela n'est pas suffisant. En ce sens, MEQ fait trois recommandations :

- 2.1 **S'assurer que les données sur les blocs disponibles soient disponibles via une carte interactive** – Hydro-Québec devrait publier les capacités énergétiques disponibles sur le réseau par région et les mettre à jour idéalement en temps réel ou minimalement, hebdomadairement. Une carte interactive, à l'image des tableaux de bord déployés au ministère de la Santé et au ministère de l'Éducation, devrait être mise en place à cet effet.
- 2.2 **Favoriser les entreprises déjà implantées au Québec** – Puisqu'il y a plus de projets que de disponibilité pour le moment, il est fondamental que les entreprises qui sont déjà établies au Québec soient considérées prioritairement dans l'octroi des blocs d'énergie. Elles sont déjà des employeurs dans l'ensemble des régions et, parfois même, le cœur de certains secteurs du Québec. Si on ne leur permet pas de croître, les économies régionales en pâtiront.

- 2.3 Préciser les balises pour l’octroi des blocs** – Maintenant que tous les projets de plus de 5 MW doivent être acceptés par le gouvernement, il faut s’assurer que le processus de sélection soit transparent. Le secteur manufacturier a besoin que les règles qui régissent le processus décisionnel soient plus claires et prévisibles. De plus, afin d’inciter un maximum d’entreprises à participer plus activement à la diminution de leurs émissions de GES, les efforts de décarbonation des entreprises devraient être reconnus dans l’analyse menant à l’octroi des blocs.

3. Accélérer et faciliter l’autoproduction

3.1 Mettre en place des mesures fiscales pour accélérer l’autoproduction

MEQ salue l’ouverture du gouvernement en lien avec l’autoproduction. Cependant, pour qu’elle puisse vraiment changer la donne, il doit inciter et favoriser cette activité. Pour ce faire, MEQ recommande la mise en œuvre de rabais tarifaires ou de crédits d’impôts pour les entreprises qui investissent dans ce domaine. Ainsi, le gouvernement permettrait réellement à l’autoproduction de prendre sa place dans le mix énergétique.

Pour que l’autoproduction fasse réellement une différence, il faut encourager encore plus les projets partagés. Quand un groupe travaille conjointement à une solution, l’impact peut devenir plus grand. Les rabais tarifaires ou crédits d’impôt devraient être adaptés aux projets comportant plus d’une entreprise.

Dans le contexte actuel de transition énergétique et de disponibilité limitée de l’électricité, il faut s’assurer que les entreprises qui souhaitent développer elles-mêmes de nouvelles capacités énergétiques puissent le faire.

Toujours selon le sondage effectué en collaboration avec l’AQEI, 82 % des entreprises sondées sont favorables à cette option pour combler leurs besoins énergétiques, notamment en raison de la résilience de l’autoproduction face aux possibles interruptions de service.

Cette solution comporte toutefois certains défis dus à une complexité lors de mise en place, et aux coûts d’exploitation et de maintenance. Ainsi, le tiers des entreprises envisagent l’autoproduction pour combler leurs propres besoins. Cette proportion augmente à 50 % chez les entreprises de 500 employés et plus.

3.2 S'assurer que la notion de site adjacent encourage le déploiement de PPA

Les secteurs manufacturier et industriel évaluent aussi l'autoproduction sous l'angle des programmes d'achat d'électricité entre deux entreprises (PPA). Ainsi, 41 % des entreprises sondées croient probable ou tout à fait probable l'achat d'énergie produite par une autre entreprise et 26 % pourraient considérer vendre de l'énergie qu'elles produiraient. Ces données démontrent l'intérêt du secteur manufacturier pour l'autoproduction, qui apparaît comme un des outils permettant de répondre au défi énergétique, et démontrent aussi la pertinence d'un encadrement gouvernemental en ce sens.

MEQ salue aussi l'ouverture quant aux PPA lorsque les entreprises se retrouvent sur des sites adjacents. Cependant, il reste à savoir si cette ouverture est suffisante et prend en compte de différentes opportunités qui pourraient émaner au cours des prochaines années. Par exemple, en Ontario, des parcs industriels sont alimentés par l'autoproduction d'une ou plusieurs entreprises sur le territoire. Dans ce cas, les sites ne sont pas nécessairement adjacents, mais l'opportunité pourrait être intéressante.

3.3 Faciliter le déploiement de projet type V2G

Par ailleurs, le gouvernement devrait privilégier davantage le déploiement de projets de type V2G (véhicule-to-grid ou véhicule-à-réseau) de manière à réduire la pression sur le réseau d'Hydro-Québec. Cela permettrait d'augmenter la capacité de stockage d'énergie grâce aux batteries des véhicules électriques en la captant et en la stockant pour une distribution ultérieure lorsque la demande est plus grande sur le réseau.

4. S'assurer de l'efficacité d'Hydro-Québec pour répondre aux objectifs de développement économique

Le projet de loi n° 69 prévoit qu'Hydro-Québec n'aura plus nécessairement à procéder à un appel d'offres pour conclure des contrats d'ajout de capacités. Cette orientation est intéressante à première vue. En simplifiant le processus, Hydro-Québec pourrait obtenir plus rapidement des capacités supplémentaires, ce qui est évidemment souhaitable.

Cependant, MEQ se doit de lever des drapeaux sur deux aspects de cette proposition soit la transparence des coûts et le contenu local.

4.1 Rendre les coûts d'achat d'électricité d'Hydro-Québec publics

Il est déjà quasiment impossible de savoir le coût des KW achetés par Hydro-Québec actuellement. Cependant, bien que le processus actuel soit imparfait, cela crée une compétition

entre les promoteurs pour obtenir le meilleur coût possible. Sans appel d'offres, MEQ craint que les coûts soient gonflés, et augmentant ainsi les coûts de services qui seront par la suite refilés aux entreprises. MEQ souhaite donc que, pour avoir les meilleurs coûts pour les projets, Hydro-Québec soit soumise à un exercice de transparence en lien avec les différents contrats octroyés. Sans cela, il sera difficile pour les clients industriels de comprendre les augmentations de tarifs qu'ils devront absorber. Rendre les coûts publics permettrait non seulement de mieux les contrôler.

4.2 Remettre en place des exigences de contenu local dans les contrats d'Hydro-Québec

Par ailleurs, il y a fort à craindre de voir diminuer l'importance du contenu local dans les contrats d'Hydro-Québec. Depuis quelque temps, il n'y a plus d'exigences de contenu québécois, alors que les manufacturiers d'ici ont l'expertise et la chaîne d'approvisionnement au Québec pour alimenter les parcs éoliens. Conséquemment, des activités sont ralenties chez certains fournisseurs puisque des contrats importants ont été octroyés à des promoteurs qui font affaire avec des manufacturiers étrangers. Cette situation a un impact important sur l'économie de certaines régions. Ce sont de bons emplois, bien payés, qui sont perdus au profit de l'extérieur. MEQ recommande que les exigences de contenu local soient réintégrées dans les contrats d'Hydro-Québec.

5. S'assurer que la Planification intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) réponde réellement aux objectifs poursuivis

MEQ accueille positivement la volonté du gouvernement de mettre en place une réelle planification des ressources énergétiques. C'était une demande des manufacturiers, car les entreprises qui ont des projets d'investissements ou qui souhaitent en développer doivent être en mesure de savoir si elles auront l'énergie pour les réaliser. Actuellement, le flou quant aux orientations qui seront prises fait en sorte que certaines entreprises mettent sur la glace ou retardent des projets ou, encore, choisissent de les réaliser ailleurs. Mieux comprendre la planification gouvernementale et avoir de la prévisibilité est un facteur important pour favoriser l'investissement.

Cependant, malgré ce qui est énoncé dans le projet de loi, plusieurs questions demeurent sur ce que contiendra le PGIRE. Dans ce contexte, MEQ recommande de :

5.1 Soutenir l'ensemble des filières énergétiques qui permettront d'atteindre la carboneutralité

Le projet de loi prévoit que le PGIRE se doit de « soutenir, de stimuler et de promouvoir la production d'énergie ainsi que le développement de nouvelles filières énergétiques ». À cette étape-ci, il est très difficile de voir quel sera le mix énergétique choisi. MEQ souhaite rappeler qu'il faut soutenir l'ensemble des filières.

En ce sens, en plus de l'hydroélectricité et l'éolien, le Québec possède un potentiel important, notamment en termes de biomasse, gaz naturel renouvelable, de carburants verts, d'énergie solaire, d'hydrogène et nucléaire. Toutes les options doivent être mises à contribution et l'ensemble des filières consultées.

5.2 Consulter tous les ministères concernés dans le cadre de l'élaboration du PGIRE

Le projet de loi prévoit que le ministre doit s'adjoindre, pour l'élaboration du plan, d'Hydro-Québec ou de tout autre titulaire de droit exclusif de distribution.

MEQ soumet que les ministères concernés devraient être consultés. Pensons tout d'abord au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, compte tenu des impacts importants de ses orientations sur l'énergie, notamment en termes de biomasse forestière. L'accès aux copeaux de bois est essentiel au développement de cette filière, mais n'est pas géré par le ministère de l'Énergie. Pensons aussi au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le développement de l'énergie éolienne, alors que des entreprises ont signifié les difficultés liées au transport du matériel, ce qui met sur la glace certains investissements.

MEQ croit que le déploiement réussi du PGIRE dépendra d'une concertation gouvernementale efficiente afin d'adresser les enjeux et de saisir les opportunités transversales à la mission de différents ministères. La création de mécanismes de consultation interne - par exemple, des comités interministériels ciblés - pourrait répondre à cet impératif.

5.3 Consulter les distributeurs gaziers et pétroliers dans le cadre de l'élaboration du PGIRE

Les distributeurs pétroliers et gaziers doivent être consultés afin que le gouvernement puisse tenir compte de leur apport dans le mix énergétique.

Par ailleurs, Énergir doit aussi être consulté compte tenu de sa mission et de sa contribution à l'approvisionnement à travers le Québec. Le GNR a une place importante dans le contexte actuel et doit être pris en compte dans l'établissement du bon mix énergétique pour l'atteinte des objectifs. Pour les manufacturiers, les produits d'Énergir sont particulièrement importants

puisque certaines technologies ne sont pas encore électrifiées, ou ne pourront pas l'être dans un avenir prévisible.

5.4 Organiser une consultation spécifique au secteur manufacturier

Il est prévu que la population soit consultée dans l'élaboration du plan. C'est souhaitable, mais pour que la planification réponde à l'ensemble des préoccupations du secteur, MEQ recommande que le gouvernement prévoie une consultation spécifique au secteur manufacturier.

CONCLUSION

L'industrie manufacturière québécoise s'est développée entre autres grâce à l'avantage de l'énergie propre produite ici, à coût abordable. Au cours des prochaines années, le Québec aura des défis à relever collectivement pour maintenir cette compétitivité, tout en diminuant les gaz à effet de serre.

L'accès à l'énergie à des tarifs qui maintiennent leur compétitivité sera donc essentiel.

Via ces propositions, MEQ et ses membres tendent la main au gouvernement pour participer activement à ce défi. Les manufacturiers font partie de la solution.